

République Française
Département du Loiret



Mairie
1 bis, avenue de la Libération
45700 VILLEMANDEUR

Extrait du Registre des Délibérations
de la Commune de Villemandeur
séance du Mardi 26 Mai 2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 26 Mai 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 02/06/2020
Et
Publication du : 02/06/2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Villemandeur s'est réuni à la Salle de Lisledon, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/05/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/05/2020.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme CHATON Annick, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme RÉBY Marie-Claude, Mme DOUCET Denise, M. PELLETIER Alain, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, Mme LECONTE Catherine, M. MICHELAT Jean-François, Mme RODRIGUEZ Nathalie, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, M. ESCUDIÉ Jacques, Mme ROQUELLE Evelyne, M. FLEURIET Gilles, Mme BIZET Elisabeth, M. WATELLE Jean-Marc, Mme FOURURE Chantal

Excusés ayant donné procuration : M. CAYON Paul à M. DUPORT Jean-François, Mme CHUDY Chantal à Mme ROQUELLE Evelyne, Mme SENÉ-GAUTHIER Adeline à M. WATELLE Jean-Marc

Excusé(s) : Mme TINSEAU Marie-Claude

Absents : M NICOLEAUD Jean-Claude

A été nommé(e)secrétaire : M. ESCUDIÉ Jacques

2020-041 – FIXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE : ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Par délibération N°2019- 045 du 23 Avril 2019, le Conseil Municipal a fixé les tarifs afférents à la restauration scolaire pour une mise en application au 2 Septembre 2019, comme suit :

TARIFS	AU 02.09.2019
Maternel	3,00 €
Elémentaire	3,60 €
PAI (Projet d'Accueil Individualisé) Maternel	1,55 €
PAI Elémentaire	1,85 €
Enseignants	7,20 €
Extérieurs à la communauté éducative	7,20 €
Stagiaires Adultes cadre professionnel	7,20 €
Stagiaires scolaires	3,60 €

Par délibération N°2019-089 du 22 Octobre 2019, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des repas non réservés pour une mise en application au 4 Novembre 2019, comme suit :

TARIFS	AU 04/11/2019 Repas non réservés
Maternel	3,75 €
Elémentaire	4,50 €
PAI (Projet d'Accueil Individualisé) Maternel	1,94 €
PAI Elémentaire	2,31 €

Compte-tenu du contexte sanitaire et économique lié au Covid-19 qui touche notre pays, il est proposé de maintenir les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2020/2021.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- De maintenir les tarifs de la restauration scolaire selon les tableaux ci-dessus pour l'année scolaire 2020/2021, applicables au 1^{er} Septembre 2020,
- D'imputer les recettes correspondantes aux Budgets 2020 et 2021.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/06/2020
Le Maire,

Signé par : Denise SERRANO
Date : 03/06/2020
Qualité : MAIRE

DENISE SERRANO